

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2019

Date de convocation : 08/03/2019

Date d'affichage : 08/03/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 18 mars à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de PAUCOURT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard DELAVEAU, Maire.

PRESENTS : Mmes et Mrs DELAVEAU Bernard, PARASKIOVA-ANTONINI Muriel, SAILLARD François, GIRARDY Michel, MOREAU Guy, DUCERF Bernard, HOUTEER Lucile, LAPEYRADE Simone, ORUS PLANA Sébastien, TALENS Nathalie.

ABSENTS : Mme Danielle DEFORGES donne pouvoir à M. Bernard DUCERF.
M. Yannick GALUTTI donne pouvoir à Mme Muriel PARASKIOVA ANTONINI
M. Gérard LORENTZ donne pouvoir à M. Guy MOREAU.
Mme Christèle VAILLANT donne pouvoir à M. Bernard DELAVEAU.

ADOPTION DU PRECEDENT PROCES - VERBAL

Aucune remarque n'étant formulée, le procès - verbal du Conseil Municipal du 21 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Dressé par Mme Marie-Christine BREGERE-MAILLET, Trésorier Principal.
Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Michel GIRARDY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Bernard DELAVEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</u>	Dépenses : 629 882.17 €
	Recettes : 681 605.28 €

Excédent de l'exercice :	51 723.11 €
Excédent N-1 reporté :	799.35 €
Excédent cumulé :	52 522.46 €

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT :</u>	Dépenses : 158 715.71 €
	Recettes : 260 708.21 €

Excédent de l'exercice :	101 992.50 €
Déficit N-1 reporté :	58 372.42 €
Excédent cumulé :	43 620.08 €

BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes en dépenses à 716 312 € en fonctionnement et à 208 946 € en investissement.

VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES

Le Conseil Municipal après exposé de Monsieur le Maire, décide de ne pas augmenter les taux et vote à l'unanimité les taux d'impositions suivants pour 2019.

TH	10,49 % d'où un produit de 150 112 €
TFB	30,53 % d'où un produit de 246 621 €
TFNB	80,49 % d'où un produit de 41 694 €

Soit un total de 438 427 €

PARTICIPATION FINANCIERE A LA CLASSE DE DECOUVERTE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer une aide financière aux familles pour les enfants partant en classe de découverte.

L'aide est attribuée en fonction des quotients familiaux selon un barème dégressif.

L'aide totale attribuée est de 2200 € et inscrite au budget de la commune.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Le Conseil Municipal, Vu

- Le code de l'urbanisme,
- La délibération de la Communauté d'Agglomération Montargoise et rives du Loing prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan Local d'habitat et Plan de Déplacement Urbain sur le territoire de l'Agglomération et définissant les modalités de collaboration et de concertation ;
- Les articles L151-2, L151-5 et L153-12 du code de l'urbanisme ;
- Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables proposées comme base au débat du jour ;

Considérant que

- Le document projet PADD version du 21 décembre 2018 a permis au conseil municipal de débattre ce jour sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Entendu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du projet de PLU intercommunal de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing.

La présente délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

DESIGNATION DE DELEGUES DU COMITE DE BASSIN DU LOING MEDIAN

Depuis le 1^{er} janvier 2019 l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du bassin du Loing a pris le relais des Syndicats de rivières ou des Communautés de Communes afin d'assurer la gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur l'ensemble de l'unité hydrographique du Loing.

Afin de garder un lien de proximité entre les communes et la gestion des rivières, le Comité Syndical du 15 février dernier a décidé la création de 14 Comités de Bassin. Ces comités constituent un outil d'expertise technique et d'aide à la décision au profit de l'EPAGE du Bassin du Loing.

Il convient donc de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune.

Monsieur Guy MOREAU est nommé titulaire.
Monsieur François SAILLARD est nommé suppléant.

IMPLANTATION D'UN RELAIS ORANGE

Dans le cadre du projet d'implantation du relais Orange en vue d'améliorer le réseau de téléphonie mobile, la commune de Paucourt autorise la société Orange à installer l'ensemble des matériels composant une station relais sur un terrain lui appartenant situé route du Chêne Gaulé, cadastré section B n°1435, sur une surface d'environ 50 m². Un bail sera signé entre les deux parties, moyennant un loyer annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de ce bail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.